

Mont.^{re} le Comte Marlot a este arrete par ordre du Roy a Paris
et conduit au chasteau de Juuvis, ou ne s'ayt pas encore a quel
jet, je prie tres-humblement S. A. S. de croire que personne n'a
d'inclination plus forte a la servir que celuy qui est avec le respect
le plus profond;

A. x. vij. Copie d'une Lett. escrite Mont.^{re} de Baysero le 24. Mars. 73.

Le prochain ordre me mettro, comme j'espere, hors d'inquietude pour
le jeune Mont.^{re} de Baysero a mande a ma femme qu'il a este
de relacher la tante du S. Bernard, je suis persuade que vous
avez beaucoup contribue Mont.^{re} aussy vous en saige. infiniment
oblige, cependant pour tenir les choses en suspens j'ay este domine
avis de cette nouvelle Mont.^{re} de Componne a Genailles son attorney
que la semaine prochaine je sorte entièrement de ce mauvais pas
luy faisant voir qu'on a eu la complaisance de le satisfaire.
Enicy tout ce qu'il y a jusqu'a present tant escrit a la main
qu'imprimé touchant Moliere, Mont.^{re} le Garde des Sceaux ne
vult donner le Privilege pour imprimer la Comedie du Malin
imaginaire, disant qu'il ne faut imprimer que des livres de devot
dans ce temps icy, et meme il a fallu que le Roy luy ait ordonne
de permettre qu'on imprimast le Mithridate telle piece Honn
nouvelle qu'on joue a l'Hostel de Bourgogne, je vous l'enverray
vous le souhaitter et telles autres pieces que je pourray apprendre
vous estre agreables, apres Saques nous aurons le malade imaginaire
ces Messieurs de Meurs m'ecrivent Lett. sur Lett. et me pressent de
en voyer leur acte de Neutralite, je crois que lundy prochain j'ay
le pouvoir de S. A. S. que Mont.^{re} de Baysero m'avoit promis pendant
l'ordre passé, je vous prie Mont.^{re} de tenir la main a ce qu'il ny
plus de remise;

Copie d'un Memoire escrit Mont.^{re} Tottin. le 24. Mars. 73.

Mont.^{re} Rumpf est tres-humblement supplie par son tres-humble
Tottin de sçavoir ce que fait a la Haye le nomme Mont.^{re} Dalvimare
S. de Nierville Francois de nation; ouz fait sa demeure et a que
il soucy. sil est vray qu'il ait un Employ a la guerre comme
quelque Lieutenance ou den feigne; ou bien s'il y a lieu qu'il puisse esp
quelque chose de semblable, on voudroit estre plainement inform
la verite de ces choses. Sans que led. S. Dalvimare ny le S. de
maistre paumier dans le Caluar tract en ayt cognoissance. Je
que Mont.^{re} des Marais Pasteur de l'Eglise Françoise s'ayt sçait
a promis un Employ ou non. Mais pour le lieu de sa demeure
pense qu'il ne s'ayt rien, ny comment il se gouverne.